

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



**CIRCULAIRE 110-22**  
**Le 2 septembre, 2022**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD)**  
**Reclassement d'actions et Changement de CUSIP**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que « Alimentation Couche-Tard Inc.. » reclasera les actions à vote multiple catégorie A en actions ordinaires, il n'y aura pas de changement de symbole.

À l'ouverture des marchés le 6 septembre, 2022, la société va transiger sous les nouvelles actions ordinaires et le nouveau CUSIP.

**CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de la CDCC, toutes les options sur « Alimentation Couche-Tard Inc. » seront ajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 6 Septembre , 2022
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Alimentation Couche-Tard Inc.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **CUSIP :** 01626P 14 8
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

**CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 06 septembre 2022
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** Inchangé
- **SYMBOLE DES BTIC:** Inchangé
- **NOMBRES DE CONTRAT:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaire de ATD
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

En raison du fait que le symbole d'action ou le symbole de classe ne change pas, la bourse ne modifiera pas les ordres et par conséquent, aucun ordre ne devra être réintégré.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza  
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés